

La check-list du déconfinement!

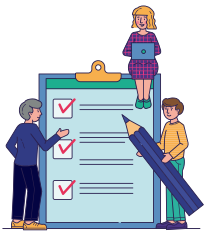
INTERVENTION À DOMICILE ET DÉPANNAGE

POUR LES CLIENTS:

- Informer sur les mesures à respecter (intervention si possible dans une pièce sans personne, port du masque si une personne du foyer ou de l'entourage a des symptômes, aération de la pièce d'intervention, limitation des zones de contact par un allumage des lumières et une ouverture des portes préalables...)
- Rassurer sur les précautions prises pendant et après l'intervention (nettoyage de surfaces, prise en charge des déchets, port du masque...)

POUR LES SALARIÉS:

- Mise à disposition de gel hydroalcoolique, d'essuie-mains à usage unique, de matériel de nettoyage et de lingettes, d'un contenant hermétique identifié pour conserver tous les déchets
- Mise à disposition, si nécessaire d'équipement de protection (masques, visières de protection de combinaisons jetables...)
- Fourniture de matériel si possible à usage personnel (avec marquage), sinon prévoir un nettoyage systématique
- Attribution si possible d'un véhicule d'intervention personnel
- Explication et rappel des règles sanitaires (nettoyage des surfaces avant intervention, nettoyage des outils, éviter de porter la main au visage, lavage des mains systématique, disposition à l'intérieur du véhicule d'intervention quand plusieurs personnes sont à l'intérieur, explication des moyens de paiement au client...)



La check-list du déconfinement!

INTERVENTION À DOMICILE ET DÉPANNAGE

ORGANISATION :

- Privilégier la prise de rendez-vous par téléphone
- Essayer dans la mesure du possible d'organiser des interventions avec une seule personne
- Communiquer sur les réseaux sociaux / site web pour bien expliquer les mesures prises afin de rassurer les clients
- Afficher « se laver les mains avant et après utilisation de tout matériel commun »
- Condamner les fontaines à eau et fournir des bouteilles d'eau individuelle
- Penser à vérifier le respect du plan de nettoyage des outils et véhicules
- Privilégier l'envoi par mail du bordereau d'intervention
- Dans l'entreprise afficher les règles sanitaires (affiches disponibles [ici](#))
- Afficher clairement dans l'entreprise « se laver les mains avant et après utilisation de tout matériel commun »